

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

19 DEC 1950

M		
---	--	--

Distr.
RESTREINTE
SR/122
25 janvier 1950
Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA
CENT VINGT-DEUXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le
mercredi 25 janvier 1950, à 11 h.

- Présents : M. Palmer (Etats-Unis) Président
M. de Boisanger (France)
M. Eralp^{x)} (Turquie)
M. de Azcarate Secrétaire principal

x) Suppléant

Réunions officieuses avec les autres délégations

Le PRESIDENT propose aux Membres de la Commission de prendre contact le jour même, à 16 heures, avec Mostapha Bey (Egypte) et le vendredi 27 janvier dans la matinée avec les représentants de la Syrie, de la Jordanie et d'Israël, s'ils sont arrivés.

Il en est ainsi décidé.

Observations sur le Rapport final de la Mission économique d'étude

La Commission décide de se borner à envoyer à M. Clapp une lettre de remerciements et de félicitations pour le travail accompli par la Mission qu'il a présidée.

Compensation

Le SECRETAIRE PRINCIPAL indique que la Commission sera en mesure d'examiner dès vendredi l'étude préparée par le Secrétariat sur la question des indemnités à payer aux réfugiés arabes à titre de compensation.

M. de BOISANGER (France) estime, après avoir relu la lettre jointe par A. Clapp au rapport qu'il a établi sur cette question, qu'il convient d'obtenir tout d'abord du Gouvernement d'Israël une déclaration formelle indiquant qu'il accepte le principe du paiement d'indemnités aux réfugiés arabes, et qu'il accepte, en outre, que cette question ne soit pas liée à celle des réparations.

Le représentant de la France considère qu'il importe de régler cette question le plus rapidement possible pour éviter de faire des études qui risqueraient de s'avérer inutiles, et il propose à la Commission de faire, dans ce sens, une démarche officielle auprès de la délégation d'Israël.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL fait remarquer que le Gouvernement d'Israël ou ses représentants, ont, à diverses reprises, fait des déclarations à ce sujet. Le Secrétariat les a toutes réunies dans un document que la Commission aurait intérêt à étudier car il se peut que le Gouvernement d'Israël ait déjà accepté, en principe, de payer des compensations.

M. de BOISANGER (France) reconnaît que l'examen de ce document pourrait être utile, mais souligne qu'à sa connaissance, le Gouvernement d'Israël s'est borné, jusqu'à maintenant, à proposer d'indemniser les Arabes pour les terres cultivables qu'ils avaient dû abandonner. Par ailleurs, le Gouvernement d'Israël a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'examiner cette question avant la conclusion du traité de paix, et il l'a toujours reliée à celle des réparations pour dommages de guerre qu'il se propose de demander aux Etats Arabes.

Le représentant de la France estime que la Commission doit, dès maintenant, prendre nettement position et indiquer qu'elle ne saurait se rallier au point de vue du Gouvernement d'Israël.

Le PRESIDENT est d'avis que la Commission ne devrait prendre une décision, en quelque sens que ce soit, au sujet du problème des compensations, qu'après examen de l'étude préparée par le Secrétariat.

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président sur la première réunion officielle avec les délégations des Etats arabes et de l'Etat d'Israël.

Le PRESIDENT propose aux Membres de la Commission de recevoir officiellement les délégations des Etats arabes et de l'Etat d'Israël dès le début de la semaine suivante. Il estime, à cet égard, qu'il serait bon qu'il fût, au début de cette première séance officielle, une déclaration générale dans laquelle il rappellerait le mandat de la Commission, ainsi que les résultats obtenus dans le cadre dudit mandat. A l'occasion de cette déclaration, il pourrait indiquer aux parties intéressées les questions susceptibles d'être examinées, afin de susciter leur intérêt et de les amener à participer plus activement aux travaux de la Commission. Il demande au Secrétariat de préparer, dans ce sens, un projet de déclaration.

La Commission accepte la proposition du Président.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL rappelle la résolution adoptée le 8 décembre 1949 par l'Assemblée générale qui prévoit la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient, et la nomination d'un Directeur pour cet Office. Il conviendrait que ce Directeur pût prendre contact avec la Commission avant de se rendre à son poste. Le Secrétaire principal propose d'appeler l'attention du Secrétaire général sur ce point.

La Commission approuve la suggestion du Secrétaire principal.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL met la Commission au courant de divers articles qui ont paru dans le "Palestine Post", au sujet, notamment, du transfert de certains ministères à Jérusalem et de la résolution adoptée par le Parlement israélien à propos de la capitale de l'Etat d'Israël.

D'autres articles ont trait à la réunion des familles dispersées et au fonctionnement du Comité mixte Israëlo-Jordanien qui s'occupe de cette question, à Jérusalem. Le Secrétaire principal informe la Commission qu'il la tiendra au courant de l'évolution de la situation.

M. de BOISANGER (France) se demande s'il ne serait pas opportun de mettre à la disposition du Président du Conseil de Tutelle, à titre personnel, tous les renseignements qui parviennent à la connaissance de la Commission, étant donné que le Conseil de Tutelle ne possède pas de représentant attitré à Jérusalem.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h. 45.